

juges notent sur 10 points sans autorisation de donner de 1/2 point. Dans la mesure où, pour des raisons évidentes, les 2 notes extrêmes (0 & 10) sont extrêmement rares, les juges disposent en réalité de 9 notes à leur disposition: 1, 2, 3,...,9. Une démarche simple consiste à commencer par classer le cheval dans un "tiers" pour le caractère considéré:

- le cheval est dans le tiers supérieur de la race sur ce poste: sa note doit se situer entre 7 et 9,
- le cheval est dans la moyenne de la race sur ce poste: sa note doit se situer entre 4 et 6,
- le cheval est dans le tiers inférieur de la race sur ce poste: sa note doit se situer entre 1 et 3.

A l'intérieur de chaque "tiers" ainsi défini, le juge doit ensuite affiner son jugement en précisant si le cheval est en haut, au milieu ou en bas du tiers supérieur, du tiers médian ou du tiers inférieur. Par exemple, un cheval jugé au premier abord moyen pour le caractère considéré se situe-t-il plutôt:

- au dessus de la moyenne: sa note sera donc de 6,
- à la moyenne: sa note sera donc de 5,
- en dessous de la moyenne: sa note sera donc de 4.

En progressant de la sorte, le juge stagiaire évitera de commettre de grosses erreurs de jugement. Ensuite, c'est l'entraînement et la participation à de nombreux concours d'élevage qui affineront

son jugement et lui donneront la capacité d'opérer rapidement.

Promotion et communication:

En complément de ces 3 ateliers qui s'attachent au jugement proprement dit, la formation intègre aussi des notions de communication car les juges sont souvent amenés à commenter leur classement mais ne savent pas toujours le faire avec des mots accessibles au grand public et en ménageant le suspense. Les stagiaires peuvent ainsi s'essayer à décrire et mettre en valeur les points forts des chevaux au micro comme ils le feraient en concours à l'occasion des rappels de section.

Cet exercice est particulièrement intéressant pour apprendre aux juges à valoriser leur travail sans froisser les éleveurs. Pour cela, l'animateur leur apprend à commenter les chevaux du dernier classé au premier de la section et non le contraire (ce qui se pratique malheureusement dans tous les concours). En effet, la remontée des chevaux dans l'ordre inverse du classement permet:

- de ménager le suspense ce qui est capital pour capter l'attention du public,
- de toujours donner les points forts du cheval par rapport à celui que l'on vient de commenter puisqu'il est placé devant. Le contraire conduit les juges à souligner les points faibles d'un cheval pour justifier sa place au classement ce qui est dommageable pour le propriétaire.

Pour terminer, le positionnement des juges dans la carrière, leur rôle par rapport aux animateurs qui font le lien avec le grand public et aux organisateurs qui alimentent le ring sont revus afin d'apprendre aux stagiaires à se situer vis à vis des éleveurs, du public et de la presse.

En effet, le rôle des juges ne se limite pas à réaliser les opérations de jugement. Il comprend les relations avec les journalistes qui apprécient d'avoir les juges à leur disposition quelques instants à l'issue du concours, les relations avec les organisateurs et avec les éleveurs auprès desquels le juge doit apprendre à ne pas se laisser entraîner pour commenter dans des discussions sans fin ses jugements.

L'A.N.S.F. et les Haras Nationaux auront formé 3 promotions de 15 juges avec cette méthode au cours de l'année 2002. La demande pour ce type de formation est croissante et plusieurs associations de race ont pris contact avec les Haras nationaux (E.N.P.H.) pour développer ce type de partenariat. L'A.N.S.F. réfléchit actuellement à la validation de cette formation qui déboucherait sur une reconnaissance officielle de l'aptitude professionnelle des juges.

Un nouveau projet en perspective...

M. SPALART

Indices de performances: mise au point

A partir de 1998, les indices de performances ont été calculés selon de nouvelles procédures. Pourquoi avoir modifié le mode de calcul? Depuis 1972, l'indice de performance reposait sur le gain annuel du cheval corrigé pour des effets du sexe, de l'âge du cheval et de l'année où les gains avaient été obtenus. En 1998, un nouveau critère est venu s'ajouter au précédent, il s'agit de la prise en compte du classement du cheval dans l'ensemble des épreuves qui ont été courues une année donnée. Quel est l'intérêt de ce critère? Il n'y en aurait pas si le gain récompensait au plus juste le niveau de performance du cheval, mais l'article dans le précédent n° d'Equ'Idée a bien montré qu'il existait des épreuves sur ou

sous dotées. Cela signifie que la seule prise en compte du gain annuel peut être entaché de biais systématique en fonction du niveau des épreuves qui ont été courues par le cheval. Par ailleurs, le gain annuel est très synthétique et range dans le même paquet des chevaux qui ont réalisé des performances parfois dissemblables en terme de régularité et de niveau. En réalité, la bonne estimation de la performance d'un cheval suppose de l'apprécier selon plusieurs points de vue: d'où l'introduction d'un indice multi-caractère. Ce changement de calcul se traduit par certaines modifications soit dans la hiérarchie des chevaux, soit dans l'échelle d'expression des indices et conduit parfois les utilisateurs à se poser

des questions sur le bien-fondé de ces changements. Le but de cet article est de répondre à ces interrogations.

PEUT-ON PARLER TOUJOURS D'INDICE DE PERFORMANCE?

Lorsque l'ISO reposait sur les gains, il correspondait à la mesure corrigée pour certains effets de la performance réalisée une année donnée. L'introduction du critère du classement est en réalité plus riche et permet d'appréhender le problème sous un jour différent. Plutôt que la simple mesure de la performance, il vise à estimer le potentiel sportif d'un cheval tel qu'on peut l'estimer à partir des performances réalisées et cela quel que soit son âge et si possible en tenant compte

de la catégorie d'épreuves où il a participé. Vu sous cet angle, on comprend mieux la réévaluation des indices de performance des jeunes chevaux.

Dans une récente réunion de l'ANSE, un éleveur faisait valoir qu'on ne pouvait pas comparer le fait d'avoir 10 à une dictée du cours préparatoire avec le fait d'obtenir la même note en faculté. Notre problème ne consiste pas à comparer la difficulté des épreuves de quatre ans avec celle de 8 ans et plus mais plutôt à détecter chez les chevaux de quatre ans ceux qui disposent d'un potentiel sportif leur permettant d'être performant plus tard. On peut alors faire valoir que l'indice de quatre ans est biaisé parce que certains considèrent que le circuit des quatre ans est une course au sans faute et ne traduit pas toujours la réelle qualité des chevaux. Sous cette hypothèse, il ne faut pas en faire grief aux indices mais plutôt se pencher sur le règlement de ces épreuves.

Dans le même ordre d'idée, on s'étonne parfois de l'augmentation des indices de chevaux tournant dans les catégories amateurs. En fait, ce phénomène est très limité: seulement 1 % des chevaux n'étant pas sortis au-delà de la C1 ont un indice supérieur à 140. En 1999, cela correspondait à 15 chevaux, contre 38 % soit 140 performers pour les chevaux dont le niveau maximum est A1. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène très représentatif d'une tendance.

Néanmoins il convient de comprendre que prendre en compte l'effet cavalier, c'est aussi ne pas systématiquement sous estimer les performances qui ont été accomplies par des chevaux tournant de manière très régulière et performante à ces niveaux. Encore une fois, appréhender l'indice de performance sous l'angle de l'estimation du potentiel permet de mieux comprendre ces évolutions.

ETUDE DE QUELQUES CAS PARTICULIERS

Pour mieux préciser certaines évolutions, il est utile d'analyser des exemples relevés par des éleveurs lors d'une récente réunion de l'ANSE. Tout d'abord lorsqu'un indice de performance semble sous ou sur estimé, il convient de vérifier simplement la véracité des renseignements relevés.

Exemple 1

Ainsi un éleveur s'étonne à juste titre que deux J dont l'un était selon lui titulaire de 11 sans fautes sur 12 et l'autre de 10 sur 12 soient crédités l'un d'un ISO de 128 et l'autre d'un ISO de 111. De tels écarts d'indices ne peuvent qu'interpeller. En fait le premier avait réalisé 12 sans fautes sur 14 et était titulaire de 4677 F de gains tandis que le second affichait 2599 F de gains soit 7 sans faute sur 12. La France dispose, et c'est une grande chance, d'un système d'information très performant encore faut-il l'utiliser!

Dans le même temps, l'ISO de 128 était jugé trop élevé. Pour la petite histoire, ce J figure dans les meilleurs 5 ans en 2002 et nul ne peut contester que son potentiel n'était pas trop mal apprécié. Quoiqu'il en soit, quelle est l'ampleur de l'augmentation des indices de jeunes chevaux? En 1999, avec le nouveau système de calcul, le meilleur indice de 4 ans est de 138 contre 123 en 1997. Le meilleur 5 ans est crédité d'un ISO de 149 contre 138 en 1997.

En terme de répartition, 1 % des 4 ans dépassent 130, 7 % sont situés entre 120 et 129 et 17 % entre 110 et 120. Avant 1998, ces pourcentages étaient respectivement de 0 %, 3 % et 23 %. Il n'y a donc en réalité pas plus de chevaux au-dessus de 110 qu'avant. En revanche, il y a une redistribution des chevaux qui étaient tassés entre 110 et 119 dans la plage 110-138.

Pour les cinq ans le phénomène est comparable et 0,3 % des chevaux de 5 ans dépassent 140 contre 0 % en 1997, 3 % peuvent prétendre à un ISO compris entre

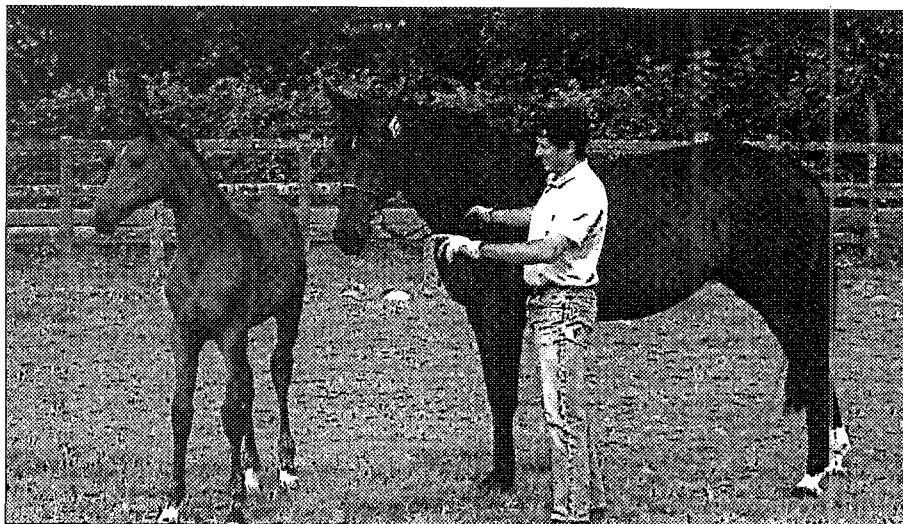
130 et 139 contre 1 % en 1997, 7 % sont entre 120 et 129 contre 10 % en 1997, 15 % entre 110 et 119 contre 14 % précédemment. On observe donc une redistribution au-dessus de 130, des chevaux situés antérieurement entre 120 et 129.

Exemple 2

Selon un étalonnier, Elan de la Cour serait doté en 1999 d'un indice de 171, CD = 0,90, supérieur à certains chevaux sortis en internationaux sans avoir dépassé lui-même le niveau de B1.

La vérification montre que cette année là, Elan de la Cour est titulaire sur 49 départs de 17 victoires, 23 classements et 9 non-classement. Cela correspond à 3 classements sur 4 alors que la réussite normale d'un cheval est de 1 sur 4. Cela témoigne donc d'une régularité au-delà de la moyenne. Sur ces 30 classements, 15 sont situés en B1 entre la 1^{re} et la 5^e place, ce qui est en soit une performance remarquable. Mais Elan de la Cour se distingue également par une troisième place sur 30 partants et une 1^{re} sur 31 partants en épreuve internationale de catégorie A à la Courneuve, par une 4^e place en CSI B à Dinard, et également par une 1^{re} place dans une épreuve du championnat des 7 ans et une 4^e place à l'épreuve finale de ce même championnat. Il finit également 4^e de l'épreuve des étalons de 7 ans organisés par la SHF. Il est également titulaire d'une 3^e et d'une 1^{re} place dans les épreuves internationales pour chevaux de 7 ans à la Baule.

En réalité, cette année là, Elan de la Cour réalise bien une saison exceptionnelle. Ses participations avec succès à des



© N. BAUDON

épreuves internationales lui ont fait rencontrer des chevaux plus âgés. Comme il les a battus, son indice est tiré vers le haut? De la même façon, ses participations aux épreuves de 7 ans nationales ou internationales, lui ont permis de se confronter à une concurrence qui est d'un potentiel supérieur au niveau B1. Enfin, il faut bien reconnaître que si Elan de la Cour ne tournait pas régulièrement en épreuves A, c'est tout simplement que son cavalier était titulaire d'une seconde catégorie et n'a franchit le pas de la première catégorie que l'année suivante. Il est certain que si ce cheval n'avait été estimé que par ses gains, son indice aurait été inférieur, mais n'aurait-on pas clairement sous estimé son potentiel.

Exemple 3

H... cheval de 6 ans dont on nous annonce que c'est un cheval de classe C est titulaire à 6 ans d'un indice de 151, CD = 0.92, ce qui le situe dans les premiers de sa génération. Pourtant ce cheval n'a pas pris part aux épreuves de cycle classique. Que s'est-il passé? En 2001 après avoir été titulaire d'ISO de 119 en 1999 et 128 en 2000, H... se distingue par 7 victoires, 23 classements et 10 non-classements. Dans quel type d'épreuves? En C1 où il gagne 2 fois et est classé 7 fois dans les 8 premiers, en B2 open où il est trois fois dans les 8 premiers, en C2 open où il se classe 12 fois dans les 8 premiers et 9 fois dans les 5 premiers. Il gagne par ailleurs 2 épreuves du championnat individuel de sa ligue et est 2ème de la troisième épreuve. Il est enfin classé 14e dans une épreuve du championnat de France de 3e catégorie à Auvers.

Il est enfin titulaire de 1606 euros de gains en 2001 alors que pour la même année, le gain moyen des chevaux participant à la finale des 6 ans classique était de 1424 euros. C'est dire que ses gains de toute façon le plaçaient dans les meilleurs de sa génération. Est-il surévalué? Au dire de ceux qui connaissent le cheval, oui car selon eux, il est incapable de dépasser le cap de la B2. Cela revient à dire que les moyens sont le seul estimateur de la valeur d'un cheval de CSO et que la technique, le respect et l'intelligence de la barre ne comptent pour rien.

Il est possible que le modèle surestime ce cheval mais il faut convenir qu'il fait

preuve d'une maturité remarquable pour un cheval de cet âge et il ne faut pas perdre de vue qu'il est monté par un cavalier de 3e catégorie. Enfin, il a toujours été préconisé de considérer la moyenne des indices de performance et non le meilleur qui est le plus sujet à des aléas

Exemple 4

G... femelle de 6 ans est indicée 146, CD = 0.85, en ne participant qu'à des épreuves de C4 et C2! De tous les cas cités, c'est sûrement le plus contestable. En effet G... est indicée 98 en 1998, 118 en 1999, 146 en 2000 à 6 ans et 129 en 2001. L'indice moyen est de 122 ce qui selon le tableau publié dans le précédent n° d'Equ'Idée la situe à un niveau intermédiaire entre B2 open et B1. C'est probablement surestimé selon l'éleveur qui soulève ce cas. En 2000, G est titulaire de 3 victoires et 6 places de 2ème en C2 open. Elle se classe également 5e d'une B2 open et obtient des classements en C4 et C3. En tout état de cause, c'est une jument très performante dans sa catégorie mais on peut admettre que cette jument soit surestimée. Cette surestimation vient du cumul de l'effet âge et du fait que le grand nombre de 1re ou seconde place tend à tirer l'indice vers le haut.

QUELQUES PROPOSITIONS

Il est illusoire d'attendre d'un indicateur qu'il soit infaillible. D'ailleurs, le meilleur des experts peut également être mis en défaut. Le problème est de proposer un système qui soit cohérent et qui minimise les erreurs inévitables dans le cas de chevaux par trop atypiques. Il faut également se méfier de système trop simpliste.

Le système des groupes

Certaines propositions consistent à distinguer des indices de formation et à partir de 7 ans à classer les chevaux par groupes de niveaux, selon un schéma comparable aux pur-sang. On aurait ainsi par exemple 4 groupes. Le groupe 4 rassemblerait les chevaux de D et C. Le groupe 3, les chevaux de C1, B4, B3, B2, A4 et A3. Le groupe 2 porterait sur les chevaux de B1, A2, A1, les 7 ans et les internationaux B et C. Le groupe 1 rassemblerait les chevaux courant des épreuves

A dotées de plus de 15000 € ainsi que les championnats de France, d'Europe, les épreuves Coupe du monde.

D'apparence simple, ce projet se heurte à une cruelle réalité. Car, en dehors des chevaux de tête de A1 et B1, la plupart des chevaux passent la même année d'une catégorie à l'autre. Ainsi 75 % des chevaux sortis en A sortent également en B, et 36 % sont encore présents en C. 56 % des chevaux de B sortent en C et 35 % courent également en D. Des lors comment comparer un prix créé en B1 et une 1re place en B2, un prix créé en C1 et une première place en C2?

C'est justement ce que se propose de faire l'indice de performance! Si en moyenne le système des indices permet une appréciation des épreuves très cohérente: l'indice moyen des chevaux de A1 est supérieur aux partants de A2 et ainsi de suite, il existe une très grande variabilité intra épreuve. Le fait de sortir à un certain niveau est beaucoup moins informatif que de savoir si on réussit ou non. Ainsi, en 1999, l'indice maximum d'un partant en B2 est de 171, le plus faible est de 59. L'indice moyen d'un partant en C2 est de 166, le plus faible de 59. Il est évident que l'indice de 166 n'a pas été obtenu dans les seules épreuves de C et que l'on a affaire ici à un cheval qui a été déclassé pour le besoin d'un championnat ou pour toute autre raison. Si on estimait les mêmes paramètres à partir des seuls gains, on aurait des indices de 174 et 45 pour les chevaux de B2 et 163 et 39 pour les chevaux de C2. Une telle variabilité existait donc déjà avec les anciens indices.

Faut-il distinguer des indices de formation et des indices de compétition?

En réalité non. Les études génétiques montre que la corrélation génétique c'est à dire la ressemblance entre les pères de chevaux de 4 ans et les pères de chevaux d'âge est forte 0,75. Cela signifie que globalement les pères des bons chevaux de 4 ans sont également les pères des bons chevaux d'âge. Pourquoi pense t-on le contraire? Parce que la corrélation des performances entre 4 ans et 8 ans est faible. Cette faible corrélation est due principalement au fait qu'à l'issue de son année de 4 ou 5 ans, le jeune cheval passe d'un milieu de professionnels vers celui des amateurs. Comment intégrer cette

donnée dans le calcul des indices? En fait ce phénomène n'est pas à prendre en compte au niveau des indices de performance mais à celui des indices génétiques. En fait la corrélation génétique de 0.75 montre que même si le caractère génétique "sauter à 4 ans" est très voisin du caractère "sauter à âge adulte", il existe une certaine particularité de l'aptitude à 4 ans. Il est donc envisager de construire un BSO reposant sur la performance à 4 ans d'une part et sur l'ensemble des performances aux autres âges. Il y aura donc un indice de performance combiné gain et classement et un indice génétique combiné performance à 4 ans et performance à âge adulte.

COMMENT AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES INDICES?

Il est proposé d'éditer chaque année un tableau précisant l'indice moyen des chevaux sortis dans les différentes catégories d'épreuves. Il pourrait être complété par un tableau indiquant l'indice moyen des chevaux gagnants dans ces mêmes épreuves. Cela permettrait à l'utilisateur de mieux cerner les niveaux réels des différentes compétitions et par

là même de mieux situer un cheval. Pour autant, cela ne résoudra pas les cas particuliers par exemple des jeunes chevaux ne sortant pas en cycle d'élevage et ayant une réussite hors norme en épreuves de chevaux d'âge. Pour remédier à ce problème, il pourrait être fait état du niveau de la concurrence moyenne auquel le cheval a été confronté. Ainsi le cheval H... titulaire d'un gros indice de performance acquis dans des niveaux d'épreuves de type C1 verrait son indice exprimé de la manière suivante: H... ISO 150, CD = 0.92, concurrence ISO 114. Cela permettrait de le distinguer facilement du cheval ayant acquis ce même indice dans des épreuves de types A1 ou la concurrence à un niveau moyen d'ISO 139.

Il ne faut pas perdre de vue que les indices constituent la base de l'évaluation génétique. En cela il diffère bien sûr notablement d'une information commerciale. Faire suivre l'indice d'un cheval, du niveau d'épreuves le plus élevé où le cheval ait été engagé revient en réalité à indiquer le niveau où l'effet cavalier est maximum et risque de faire surestimer le

potentiel réel du cheval. Par ailleurs, tous les outils existent en France pour connaître le détail des épreuves auxquelles un cheval a participé.

Un souci légitime d'information consisterait à mieux faire connaître ces outils et à les utiliser plus largement. Le cas des chevaux exportés est en revanche différent car, dans ce cas, l'information n'est pas disponible sur minitel. Il convient en effet de recenser, (et ce n'est pas toujours facile) les performances à l'étranger et de les faire connaître afin de compléter l'information de manière objective. Enfin, il ne faut pas oublier que certaines critiques des indices n'ont pas d'autres buts que de freiner la réforme de la distribution des aides à l'élevage. Il est en effet certain que des primes aux naisseurs calculées selon les indices aboutiraient à une redistribution des encouragements vers les chevaux réussissant dans les niveaux 1 aux détriment de ceux sortis principalement en internationaux. Cela ne sera sûrement pas une évolution du goût de tout le monde!

L. TAVERNIER

QUALITE

Union européenne : un site pour les produits de qualité



La Commission européenne vient de lancer un site Internet recensant les demandes d'enregistrement des produits communautaires de qualité: appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP) et spécialité traditionnelle garantie (STG).

"Ce nouveau service devrait contribuer à davantage de transparence, de simplification et d'efficacité dans la procédure de consultation précédant l'enregistre-

ment d'une AOP, IGP ou STG", indique la Commission dans un communiqué.

Toute opposition à une demande d'enregistrement doit être formulée dans un délai de six mois à partir de sa publication.

Les règles applicables à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires et les règles applicables aux attestations de spécificité des produits agricoles et des denrées alimentaires prévoient que six mois au moins avant l'enregistrement final d'un produit, la Commission européenne doit publier les principales caractéristiques de la demande au Journal officiel des Communautés européennes.

La publication de la demande d'enregistrement donne le droit de soulever une objection à l'encontre de cette demande. "Par conséquent, une procédure d'enregistrement transparente est la condition préalable pour que les autres parties concernées puissent exercer leur droit d'objection", explique la Commission.

Pour faciliter la consultation des demandes publiées dans les différents numéros du Journal officiel, tous les enregistrements en attente peuvent désormais être consultés à l'adresse suivante:

N. BAUDOIN

http://europa.eu.int/comm/agriculture/food-quality/protect/firstpub/index_fr.htm